



ᑏᑏᑏᑏ ᑏᑏᑏᑏ ᑏᑏᑏᑏ ᑏᑏᑏᑏ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqunik Ikumatjutiit

Communiqué

Pour diffusion immédiate

La SEQ présente une troisième demande d'avenant de remboursement

Iqaluit, Nunavut (21 octobre 2016) – La Société d'énergie Qulliq (SEQ) a déposé une demande auprès du ministre responsable de la SEQ pour rembourser une partie des frais occasionnés par l'application de l'avenant de stabilisation des prix du combustible, soit 5,26 cents/kWh.

« Il s'agit de la troisième demande consécutive d'avenant de remboursement présentée par la SEQ depuis novembre 2015, et je suis impatient de consulter le Conseil d'examen des taux des entreprises de service à ce sujet », a déclaré l'honorable Johnny Mike, ministre responsable de la SEQ.

Le remboursement proposé couvre la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017. Si la demande est approuvée, tous les clients seront remboursés, à l'exception des locataires de logements sociaux, qui reçoivent une subvention dans le cadre du programme utilisateur-payeur.

« Nous souhaitons rappeler à nos clients que si l'approbation est obtenue, le crédit sera automatiquement porté à leur facture mensuelle d'électricité. Il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire de demande », a indiqué le président-directeur général de la SEQ, Bruno Pereira.

Cette troisième demande d'avenant de remboursement est due à la diminution constante des coûts du combustible de la SEQ, qui a permis de dégager un surplus au fonds de stabilisation des prix du combustible de la société. Ce surplus découle de la différence entre le prix du combustible inclus dans les tarifs d'électricité et le coût réellement payé par la SEQ pour ledit combustible.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de la SEQ au www.qec.nu.ca.

###

Renseignements aux médias

Sheila Papa

Gestionnaire des communications intégrées

Société d'énergie Qulliq

867 979-7534